



Centrale Syndicale Humanisme

09 BP 4360 ABIDJAN 09 e-mail: cs.huma@yahoo.fr
Cell: 01-16-48-01 / 57-70-07- 88 / 03-59-25-26 / 03-59-25-63
Site web: www.csh.ci

1er mai 2016

PRESENTATION DU CAHIER DE REVENDICATIONS DE LA CSH PAR LE SECRETAIRE GENERAL SORO MAMADOU

Excellence Monsieur Le Président de La République,

Au moment où se tient cette cérémonie commémorative du 1^{er} mai, nous avons encore en mémoire, la triste et effroyable journée du dimanche 13 mars 2016, où l'intolérance et la barbarie se sont exprimées avec une violence inouïe, endeuillant la nation ivoirienne. Par ma modeste personne, Excellence et avec toute la considération due à votre rang, veuillez accepter que les travailleurs rendent un ultime hommage à ces martyrs, en permettant que nous observions une minute de silence.

Excellence, Monsieur le Président de la République, en rapport avec la situation sécuritaire, et au regard des événements survenus à la MACA, le 20 février 2016, la Centrale Humanisme, prie le Gouvernement d'avoir une oreille attentive aux préoccupations des syndicats des personnels de l'Administration Pénitentiaires et de l'Education Surveillée.

Les membres de la Centrale Syndicale Humanisme sont heureux de se retrouver, cette année encore, en votre si agréable compagnie. En cet instant solennel, vous voudriez bien accepter, nos chaleureuses félicitations pour votre brillante réélection à la tête de notre pays.

Monsieur Le Président de La République, les Centrales Syndicales jouent pleinement leur rôle de régulateur de la société, elles encadrent les aspirations et les émotions des travailleurs et des populations, autant, sinon mieux que les partis politiques. C'est pourquoi, ne doutant un seul instant que cette année, vous allez accéder à la demande de subvention des centrales syndicales, Humanisme formule le vœu que la toute prochaine révision constitutionnelle que nous soutenons, consacre formellement, l'assistance financière de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'endroit des Centrales Syndicales.

Excellence,

Votre second mandat fonde les travailleurs à découvrir le réel visage de l'espérance. Si l'émergence n'est pas encore été intégralement dévoilé, nous en distinguons, tout au moins, les formes, avec, entre autre, la paix que notre pays a retrouvée, le nouveau code du travail, la revalorisation des salaires minima catégoriels (Tous nos remerciements au Ministre MOUSSA DOSSO, l'architecte de ces résultats), le déblocage des avancements des fonctionnaires, mais aussi la baisse du coût du carburant.

Monsieur Le Président, le 1^{er} mai 2015, nous évoquions, la nécessité de la paix et la sécurité au port d'Abidjan. Grâce à vos instructions, la sérénité y est revenue si bien que les 200 camarades qui, hier n'avaient pas accès au port, ont retrouvé leur place. Aujourd'hui, nous sommes ravis de vous annoncer que sur nos 59 camarades naguère ostracisés, 57 ont pu retrouver leur emploi. Il en reste deux, les camarades **AYEKOUE Landry** et **Alama COULIBALY**, dont la réintégration, que nous espérons très proche, ouvrira certainement la voie aux discussions sur la gestion moderne du P.A.A.

Il s'agit notamment de la réduction du temps de travail à 08h au lieu de 12h pour permettre d'offrir 4000 emplois aux jeunes, de la rotation du travail des dockers et de la revalorisation de l'heure travaillée.

La Centrale Humanisme saisit ce moment, pour remercier les Présidents du SEMPA, de la FEDERMAR et le Directeur Général du BMOD, Monsieur Mohamed MOURAD, pour leur disponibilité et leur engagement, au service de la paix au Port d'Abidjan.

De même, notre reconnaissance, aussi à Madame la Directrice Générale de l'ANASUR qui a favorisé l'obtention de C.D.I pour les trente-cinq (35) agents dont nous sollicitons la réintégration. Toutefois, sous votre autorité, Excellence, et avec l'appui de Madame Le Ministre de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement, nous lui demandons, de faire un ultime effort afin de revenir sur la décision de licenciement de « son fils » **YORO BI TA**, le Secrétaire Général du Syndicat National du Personnel et Assimilés du Ministère en Charge la Salubrité Urbaine.

Les remerciements de la CSH, enfin à Madame le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique pour le suivi du dossier des Ex-déflatés de la Santé. Malheureusement, depuis la prise du Décret portant dissolution du fonds d'insertion des jeunes diplômés et de réinsertion des déflatés du secteur public et prive, intervenu le 26 juin 2015, six leaders syndicaux du SYNADES ont été licenciés : HUBERT KPANSAÏ, SIKA LANDRY, KPANGNI KANGA, COBAH

CHARLES, TRAORE ABOU et MELAGNON MARTINE. Qu'il vous plaise Excellence de regarder avec bienveillance ce dossier, car ils sont sans ressources depuis 12 mois.

Excellence Monsieur Le Président de La République, Voyez-vous, la froideur du béton qui façonne notre environnement quotidien et la dureté de l'asphalte qui serpente dans nos villes sont quelque peu, en train de heurter le cœur des ivoiriens. La récurrence des mécontentements et surtout, les réactions, très souvent déconnectées, du gouvernement poussent, petit à petit, les travailleurs, à des ressentiments de frustrés. De sorte que d'aucuns ne perçoivent plus l'émergence, comme une opportunité d'épanouissement, mais plutôt comme un miroir aux alouettes.

C'est pourquoi, Excellence, qu'il vous plaise de donner instruction, ici et maintenant, au Chef du Gouvernement qui lui-même nous a abandonnés, et aux différents ministres pour recevoir les syndicats et entretenir de façon pérenne, le dialogue social, car en réalité, c'est ce qui fait défaut.

C'est donc avec gêne, Excellence, que nous venons encore vous présenter des urgences.

NOS URGENCES :

1- La sanction qui frappe notre 2^{me} Secrétaire Général Adjoint.

Le camarade KONE Lanciné a été relevé de ses fonctions de Directeur de l'Information de la RTI, dans des conditions que nous jugeons peu orthodoxes. En effet la décision de son limogeage survenue dans la foulée de l'émoi généralisée, après les ignobles attentats terroristes de Gd Bassam, nous laisse perplexe. Parce qu'une situation professionnelle ne peut être au-dessus des vies humaines, la Centrale Humanisme a su garder la tête froide, sur ce dossier. Aujourd'hui, Excellence, il nous semble indiqué, non seulement d'en parler, mais surtout de plaider pour sa réhabilitation.

2- La situation des 93 enseignants contractuels écartés de l'intégration à la Fonction Publique

Excellence, cette année encore, nous plaidons auprès de votre haute bienveillance, afin que ces jeunes Ivoiriens, des ressources humaines que l'État a formé pour combler le déficit d'enseignants dans l'enseignement secondaire, intègrent enfin la Fonction Publique. Ils ont fauté, Ils se sont

repentis. Et dans la mouvance du pardon et de la réconciliation nationale, Monsieur Le Président de La République, sous votre autorité, la Centrale Humanisme sollicite la clémence de Madame Le Ministre de l'Education Nationale.

3- La situation des 40 professeurs bivalents rejetés par La Fonction Publique.

Ils sont 87 à avoir été déclarés admis au concours professionnel pour la formation de Professeurs Bivalents, option Anglais-EPS. Parmi eux, six mois après les avoir déclarés admis, 40 sont rejetés par La Fonction Publique, qui prétend qu'elle s'est trompée, à les déclarés « Admis » au lieu de « Admissibles ». Six mois pour imputer le préjudice d'une curieuse erreur aux candidats qui, durant ce temps, se sont pliés aux formalités afférentes à leur situation d'Admis, sur la base du communiqué d'Admission, de La Fonction Publique, en vue de leur entrée l'Ecole Normale Supérieure. Excellence, au nom de l'autorité de la chose jugée, qu'il vous de leur faire droit.

4- Les pensions de retraite.

Le relèvement de la plus petite pension au niveau du SMIG est une nécessité qui s'inscrit dans la droite ligne de l'émergence de notre pays. Les pionniers, qui ont travaillé assidûment dans cette perspective, méritent qu'on se penche beaucoup sur leur sort, tout au moins, le temps qui leur reste à vivre.

A propos de la réforme des régimes de pension pour les retraités du secteur public, la Centrale Humanisme trouve effectivement préoccupante, la situation dans laquelle se retrouve la CGRAE. En tenant compte du fait que la réforme met en relation six facteurs dont le taux d'anuité et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite, la CSH comprend que la réforme vise la pérennisation des régimes de pension. Le problème, c'est la suppression des allocations dont le capital décès qui soulageait effectivement les veuves ou veufs.

Humanisme sollicite l'Etat pour prendre en charge, ce capital décès, quitte à le faire payer par le Trésor ou toute autre institution créée à cet effet.

Mais de façon globale, la Centrale Humanisme soutient cette réforme du régime des pensions de retraite.

5- Le coût de l'électricité et de l'eau

Excellence, la question de l'électricité et de l'eau est beaucoup trop sensible pour que l'on laisse la CIE-SODECI jouer avec les nerfs des ivoiriens, avec des prix qui grimpent tous les deux mois, des prix qui n'ont rien de social et qui au contraire aggravent l'inflation que la baisse du coût du carburant n'arrive,

d'ailleurs pas encore à juguler. Ou alors, c'est l'Etat lui-même qui veut reprendre de la main gauche, ce qu'il a concédé, de la main droite ? Nous n'osons le croire.

Mais Excellence Monsieur Le Président de la République, sur cette question, le courant ne passe plus entre l'Etat et les contribuables. Il faut donc réagir, en mettant, ici et maintenant fin, à cette spirale de surenchère sur les factures d'électricité et d'eau, surtout que la qualité du service ne suit toujours pas, avec les interruptions intempestives de la distribution de l'eau et du courant.

6- Le Permis de conduire

Excellence, le problème ici, ce n'est pas le délai. La réalité, c'est que les Ivoiriens ne sont pas contents du renouvellement qui leur est imposé, parce qu'ils n'en comprennent pas les motivations réelles.

Par ailleurs, l'élément aggravant, c'est que les anciennes dates de péremption sont reconduites in-extenso, sans tenir compte de l'échéance de cinq ans. On nous réclame donc 10 100f pour reproduire les anciennes dates de validité.

A juste titre, pensent-ils qu'il s'agit d'une manœuvre cosmétique pour faire passer la pommade d'un racket organisé. Mais si ce changement obéit à une correction de logiciel, comme le Ministère des Transport veut nous le faire croire, alors, le coût (authentification et production) doit être supporté intégralement par le gouvernement. Comme toute marchandise acquise régulièrement, la découverte d'une avarie oblige le fabricant à reprendre sa marchandise et à apporter les corrections, sans une quelconque contribution de l'acquéreur.

Excellence, qu'il vous plaise de demander au Ministre des Transports, Gaoussou TOURE d'échanger avec les Centrales Syndicales car toutes les demandes d'humanisme, à cet effet sont restées comme lettres au cimetière.

LES REVENDICATIONS SECTORIELLES

1- LE SECTEUR DU COMMERCE

La réduction des différents coûts qui sont pratiqués aux ports d'Abidjan et de San Pedro, par les compagnies exploitant les terminaux portuaires, les consignataires et/ou les agents maritimes, notamment les frais de manutention, de scanner, de lavage, de détention, d'immobilisation et de transport des conteneurs.

2- LE SECTEUR DU TRANSPORT

La signature effective et l'application de la convention annexe interprofessionnelle des routiers de Côte d'Ivoire par le patronat, et la déclaration des chauffeurs professionnels à la CNPS.

3- LE SECTEUR DE L'AGRO-INDUSTRIE

Le relèvement du Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) au niveau du SMIG et l'application effective du SMIG sur les périmètres de transformation du caoutchouc naturel dans les unités agro-industrielles.

Pour les travailleurs de la filière Café-Cacao, filière représentant 80% des recettes d'exportation de notre pays, il importe que des discussions s'engagent avec le Conseil Café-cacao, pour l'adoption d'un Profil de carrière et pour l'affectation de primes trimestrielles aux agents.

4- LE SECTEUR DES MINES ET PÉTROLE

Le paiement des arriérés des ventes de données sismiques et des appointements, de 2011 à 2015 et des primes instituées par l'arrêté interministériel N°112 de 2009 et l'organisation de la formation continue des travailleurs instituée par l'Ordonnance N° 2012-369 du 18 avril 2012 modifiant la loi 96-669 du 29 août 1996 portant code pétrolier.

Au niveau des travailleurs du pétrole off-shore / on shore.

L'Intervention ferme du Gouvernement auprès de La Nationale d'Opérations Pétrolières en Côte d'Ivoire (NOPCI) afin qu'elle considère les 14 jours de travail en offshore comme un mois de travail et non un demi mois, conformément aux usages dans ce domaine, et l'application effective du décret N° 96-194 du 07 mars 1996 relatif au travail temporaire par le Cabinet de placement ARROY ENTERGY qui continue de faire valoir que les travailleurs qu'il a placés dans ce domaine s'inscrivent dans les emplois saisonniers, alors que la plupart ont déjà fait plus de 24 mois dans les entreprises où ils ont été placés.

5- LE SECTEUR EDUCATION-FORMATION

- La mise en œuvre de Contrats à Durée Indéterminée (CDI) pour consacrer la mensualisation et le paiement régulier des salaires des professeurs de l'enseignement Privé du Préscolaire au supérieur).
- Le paiement par l'Etat des quatre(4) mois d'impayés de la spéciale dévaluation. Calculé sur vingt-quatre (24) de dévaluation du francs CFA seulement vingt mois ont été pris en compte. Ce qui fait un montant de trois cent vingt-deux millions de francs (322 000 000 FCFA) dû par l'Etat à l'enseignement privé laïc.

6- LE SECTEUR DE LA SANTE ET DE LA SALUBRITE

- La finalisation du projet de l'annexe du décret de juin 2015 portant Profil de Carrière du Personnel Soignant. Source de motivation de ce personnel prêt pour la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.
- Le paiement des Primes dues aux agents de l'ANASUR, primes liées à l'opération Abidjan Ville Propre 2 et la prise en compte effective par le Ministère de la Salubrité et de l'Assainissement, de la revalorisation de 8% applicable au barème des salaires minima catégoriels conventionnels.

A la CNPS, il s'agit de :

- a- La revalorisation des salaires à travers l'adoption d'un nouvel accord d'entreprise.
- b- Le paiement des arriérés de salaires conventionnels issus de la grille ASACI.

7- LES AUTRES RETRAITES

Le payement des effets financiers des avancements indiciaires dus, depuis 1988, pour les retraités de la Fonction Publique, après 30 ans de service.

Et enfin la réparation de la situation des travailleurs de l'ex CI-TELECOM, travailleurs ayant totalisé entre 15 et 30 ans de service et admis au départ volontaire à la retraite depuis 1999. Malgré les lois jumelles n°92-570 et 92-574 du 11 septembre 2012 et le décret n°94-94 du 2 mars 1994, ils sont sans pension de retraite, depuis seize (16) ans.

Monsieur Le Président de la République, telle est l'économie de notre communication de ce jour, mais Excellence, le 28 avril 2016, dans sa déclaration à l'occasion de la commémoration du 1^{er} mai, la Secrétaire Générale de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), SHARAN BURROW déclarait: « *Un travailleur meurt toutes les quinze secondes, à cause de la négligence d'un employeur* ». Nous espérons donc que vous accorderez une attention particulière à nos revendications détaillées qui vont ont été transmises via le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Dans cette espérance,
Je vous remercie.

SORO Mamadou
Secrétaire Général
Centrale Syndicale Humanisme